

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil tenue le **mardi 2 avril 2024 à 19 h 03** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur Eric Dupont, maire
Monsieur Claude Durand, conseiller siège no 1
Monsieur Jean-Lorrain Lafond, conseiller siège no 2
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Monsieur Gilles Marchand, conseiller siège no 4
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5
Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Eric Dupont.

Est également présente :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024
4. **DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 6.1 Approbation du paiement des dépenses mensuelles
 - 6.2 Demande d'aide financière - Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS)
 - 6.3 Adoption du règlement no 2024-278 pour les heures et jours d'ouverture du bureau pour le public
 - 6.4 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
 - 6.5 Projet communautaire - Hommage à Pierrette Mailhot - pickleball
 - 6.6 Demande au FRR - volet 4
7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**
 - 7.1 Mandat pour les tests de débit des bornes-fontaines
8. **RÉSEAU ROUTIER**
 - 8.1 Balayage des rues et trottoirs
 - 8.2 Mandat pour l'entretien des espaces verts 2024 et 2025
9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
 - 9.2 Adoption du bilan de la Stratégie québécoise de l'eau potable 2022
 - 9.3 Mandat pour le bilan de la qualité de l'eau potable
 - 9.4 Calibration du capteur des réacteurs UV
 - 9.5 Mandat pour une étude écologique et biologique et environnementale phase 1 (rue Siméon-Charland)

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

11. URBANISME ET BÂTIMENT

11.1 Nombre de permis en mars 2024

11.2 Demande d'une dérogation mineure - 26 rue Paris

11.3 Adoption du règlement 2024-279 modifiant le règlement général harmonisé RM-2019 afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1 Embauche de deux monitrices au camp de jour 2024

12.2 Formations des animatrices - camp de jour 2024

12.3 Atelier Anti-Stress - Yoga

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 03 par monsieur Eric Dupont, maire de Saint-Pierre-les-Becquets. Il souhaite la bienvenue à tous. Le maire précise que pour la période de questions, il demande des questions d'intérêt public et non personnel. Pour des questions d'ordre personnel, il suggère d'envoyer un courriel à la Municipalité.

87-04-2024

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel et en laissant le point affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. PROCÈS-VERBAL

88-04-2024

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 tel que déposé.

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée et le conseil en prend acte.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 07 et se termine à 19 h 09.

6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

89-04-2024

6.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le paiement des dépenses mensuelles totalisant un montant de 280 361,84 \$ (Salaires: 38 885,99 \$); (Fournisseurs: 241 475,85 \$), tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

90-04-2024

6.2. Contribution financière - Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS)

ATTENDU que l'Association de Soccer Les Seigneuries (ASLS) sollicite les municipalités pour donner un support financier aux joueurs de soccer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un montant de 260 \$ à l'Association de Soccer Les Seigneuries pour la saison 2024;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 130 00 499 (Dons).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

91-04-2024

6.3. Adoption du règlement no 2024-278 pour les heures et jours d'ouverture du bureau pour le public

ATTENDU que les dispositions prévues à l'article 491 du Code municipal permettant de déterminer les jours et les heures de bureau pour le public;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU qu'un avis motion du présent règlement a été donné par monsieur Claude Durand, lors de la séance du 5 mars 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le règlement portant le numéro 2024-278 et connu sous le nom de « Règlement pour les heures et jours d'ouverture du bureau pour le public » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Que ce règlement abroge à toute fin que de droit tout autre règlement antérieur relatif aux jours et heures d'ouverture du bureau de secrétariat de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets.

ARTICLE 2

Que les jours de bureau officiellement ouverts pour le public soient:
Lundi, Mardi et Mercredi de 8 h à 16 h (fermé de midi à 13 h)
Vendredi de 8 h à 12 h.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Eric Dupont
Maire

Martine Lafond
Directrice générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

92-04-2024

6.4. Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que la Municipalité a approuvé un budget de 10 000 \$ pour la réalisation d'un projet citoyen rassembleur et communautaire à être réalisé au cours de l'année 2024;

ATTENDU qu'un seul projet en bonne et due forme a été déposé auprès de la municipalité remplissant les conditions pour sa réalisation, à savoir un événement communautaire et accessible pour tous les citoyens de la Municipalité et d'autres municipalités, lequel projet citoyen est désigné sous le nom de « Hommage à Pierrette Mailhot, initiatrice du pickleball à Saint-Pierre-les-Becquets » et déposé par le comité de pickleball Les Becquets;

ATTENDU qu'il y a lieu que la Municipalité approuve le projet citoyen, tel que soumis et octroie la totalité de la somme de 10 000 \$ réservée à cette fin à ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité approuve le projet citoyen soumis par le comité de pickleball Les Becquets, lequel est désigné sous le nom « Hommage à Pierrette Mailhot, initiatrice du pickleball à Saint-Pierre-les-Becquets » et octroie la totalité de la somme de 10 000 \$ réservée à cet effet;

QUE madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, soit autorisée à poser, pour et au nom de la Municipalité, tous les gestes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

94-04-2024

6.6. Demande au FRR - volet 4

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation lance un premier appel de projets dans le cadre de l'Aide à des projets locaux de vitalisation pour l'année financière 2024-2025, et que la date maximum pour présenter une demande est le 19 avril 2024;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite déposer une demande d'aide financière dans le programme, Fonds régions et ruralité – volet 4 pour l'amélioration extérieure du centre communautaire Le Presbytère (toilettes extérieures ainsi qu'un pavillon annexé, un sentier pour fauteuil roulant, table à pique-nique pour handicapé);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin
APPUYÉ DE : Monsieur Gilles Marchand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve le projet d'amélioration extérieure du centre communautaire Le Presbytère et de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Fonds régions et ruralité volet 4» (projets locaux de vitalisation 2024-2025).

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, Martine Lafond, est désignée pour la présentation et la signature de la demande et de tout document en lien avec la demande ainsi que le suivi du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

95-04-2024

7.1. Mandat pour les tests de débit des bornes-fontaines

ATTENDU que la Municipalité souhaite réaliser des tests de débit sur ses bornes-fontaines tous les deux ans;

ATTENDU que le SSIRMRCB ne souhaite pas prendre ce dossier en charge cette année;

ATTENDU les soumissions reçues (prix avant taxes) :

FP Protection incendie :Aucune soumission reçue

Hydra-Spec inc. : 3 116,10 \$

Protection incendie JMB : 7 800,00 \$ + frais de déplacement

SIMO : 2 210,52 \$ + frais de déplacement

Viking fire :Aucune soumission reçue

Groupe Hélios :Aucune soumission reçue

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil désigne la firme Hydra-Spec inc. pour les tests de débits des bornes-fontaines au coût de 3 116,10 \$ plus les taxes;

QUE cette dépense soit prise dans le poste budgétaire no 02 220 00 529 (Entretien des bornes-fontaines).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. RÉSEAU ROUTIER

96-04-2024

8.1. Balayage des rues et trottoirs

ATTENDU que les rues nécessitent d'être nettoyées;

ATTENDU qu'une demande de prix a été adressée auprès des Entreprises Édouard Paquette;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que le service de balayage de rues (7.5 km) et des trottoirs (1.9 km) sont inclus dans le prix;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise Les Entreprises Édouard Paquette à effectuer le balayage de rues (7.9 km) au montant de 4 750 \$ plus taxes et des trottoirs (1.9 km) au montant de 395 \$ plus taxes pour un total de 5 145 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 320 00 516 (location de matériels et véhicules).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

97-04-2024

8.2. Mandat pour l'entretien des espaces verts 2024 et 2025

ATTENDU qu'un devis a été préparé par la directrice générale et greffière-trésorière pour l'entretien des espaces verts de la Municipalité pour la saison estivale 2024 et 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault
APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise Paysagement Marie Victorin Inc. à effectuer l'entretien des terrains municipaux pour un montant de 24 374,99 \$ plus taxes pour la saison 2024 et de 24 984,36 \$ plus taxes pour la saison 2025;

QUE le paiement soit fait en deux versements (juin et septembre);

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 320 00 516 (location de matériels et véhicules de chaque secteur).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1. Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal, à titre d'opérateur en eau potable, dépose ses rapports mensuels de suivi de la qualité de l'eau. Le conseil en prend acte.

98-04-2024

9.2. Adoption du bilan de la Stratégie québécoise de l'eau potable 2022

ATTENDU que le gouvernement a mis en place une Stratégie nationale pour l'économie de l'eau potable et que la Municipalité doit atteindre les objectifs de cette stratégie afin d'assurer sa conformité municipale;

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que la stratégie d'économie d'eau potable permet à la Municipalité de comprendre et de percevoir les forces et les faiblesses de son réseau d'eau potable;

ATTENDU que la Municipalité doit favoriser la préservation de l'eau potable de son réseau compte tenu des coûts associés à ce type d'infrastructure;

ATTENDU que la Municipalité a inclus dans sa réglementation municipale une tarification volumétrique pour les immeubles non résidentiels;

ATTENDU que la Municipalité doit faire une relève de données des compteurs d'eau résidentiels une fois par année;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve la Stratégie d'économie d'eau potable de 2022 pour la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets telle qu'acceptée par le ministère responsable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

99-04-2024

9.3. Mandat pour le bilan de la qualité de l'eau potable

ATTENDU que le bilan de la qualité de l'eau potable doit être accessible aux citoyens à partir du mois d'avril;

ATTENDU que Techni-Consultant a déposé une offre de service au montant de 500 \$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Claude Durand

ET RÉSOLU :

QUE le conseil mandate Techni-Consultant pour le bilan de la qualité de l'eau potable 2023 au montant de 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

100-04-2024

9.4. Calibration du capteur des réacteurs UV

ATTENDU que la calibration du capteur des réacteurs UV à la station de chloration doit être faite cette année;

ATTENDU que Brault Maxtech a déposé une soumission au montant de 750 \$ plus taxes et frais de déplacement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Durand

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise Brault Maxtech à effectuer la calibration du capteur des réacteurs UV au montant de 750 \$ plus taxes et frais de déplacement.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.5. Mandat pour une étude écologique, biologique et environnementale phase 1 (rue Siméon-Charland)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

101-04-2024

10.1. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

ATTENDU que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

ATTENDU que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

ATTENDU que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

ATTENDU que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

ATTENDU qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

11. URBANISME ET BÂTIMENT

11.1. Nombre de permis en mars 2024

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a délivré 5 permis en mars 2024 pour un montant total de 933 150 \$.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

102-04-2024

11.2. Demande d'une dérogation mineure - 26 rue Paris

ATTENDU que madame Johanne Paris au 26 rue Paris a déposé une demande de dérogation mineure le 23 février 2024;

ATTENDU que la dérogation mineure concerne une thermopompe ainsi qu'un cabanon dans la cour avant qui est vers la rue;

ATTENDU que les riverains considèrent leur côté avant vers le fleuve;

ATTENDU que l'article 209 du règlement de zonage interdit l'implantation d'un bâtiment accessoire en cours avant;

ATTENDU que la dérogation est mineure ;

ATTENDU que la dérogation respecte les orientations et les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU que la démonstration du préjudice sérieux que la réglementation cause au requérant est convaincante;

ATTENDU que les travaux déjà exécutés, le cas échéant, l'ont été de bonne foi;

ATTENDU que la dérogation ne doit pas avoir pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 12 mars 2024 et recommande favorablement à l'unanimité la dérogation mineure;

ATTENDU qu'un avis public a été publié le 18 mars 2024 pour la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la dérogation mineure demandée par madame Johanne Paris située au 26, rue Paris sur la recommandation du comité consultatif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

103-04-2024

11.3. Adoption du règlement 2024-279 modifiant le règlement général harmonisé RM-2019 afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques

ATTENDU que le règlement général harmonisé de la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets est entré en vigueur le 11 septembre 2019;

ATTENDU que le règlement général harmonisé porte le titre de « Règlement général harmonisé numéro RM 2019 » pour l'ensemble des douze municipalités du territoire;

ATTENDU que l'article 5 du règlement prévoit qu'une municipalité, avant de modifier ce dernier, devra obtenir le consensus de l'ensemble des municipalités

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

du territoire de la MRC de Bécancour, et ce, pour assurer la poursuite de l'objectif d'harmonisation visé par ledit règlement;

ATTENDU que les douze municipalités du territoire ont adressé, par résolution, une demande afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques;

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger une coquille à l'article 94 traitant des pénalités;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par Louis-Vincent Legault lors de la séance du 5 mars 2024;

ATTENDU que le projet de règlement a été présenté à tous les membres présents lors de la séance du conseil du 5 mars 2024;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été envoyée le 29 février 2024 à tous les membres du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Marchand

APPUYÉ DE : Monsieur Louis-Vincent Legault

ET RÉSOLU :

QUE le présent règlement portant le titre « Règlement # 2024-279 modifiant le règlement général harmonisé # RM-2019 afin de clarifier la disposition concernant les pièces pyrotechniques » soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

L'article 19 intitulé « Pièces pyrotechniques - SQ » est modifié par l'ajout d'un second paragraphe qui se lit comme suit :

Nonobstant ce qui précède, l'obligation d'obtenir un permis ne s'applique pas aux pièces pyrotechniques achetées en vente libre dans un commerce de détail.

Article 2

La première phrase du premier paragraphe de l'article 94 intitulé « Pénalités – SQ » est modifiée par l'ajout de l'expression « pour une personne morale » à la fin de ladite phrase.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Eric Dupont
Maire

Martine Lafond
Directrice Générale et greffière-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12. LOISIRS ET CULTURE

104-04-2024

12.1. Embauche de deux monitrices au camp de jour 2024

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ATTENDU que deux animateurs(trices) sont nécessaires pour le camp de jour 2024;

ATTENDU que quatre curriculum vitae ont été reçus;

ATTENDU que la directrice générale et la coordonnatrice du camp de jour ont passé les entrevues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Lorrain Lafond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil embauche mesdames Misha Barbeau et Brenda-Lee Béland à titre d'animatrice du camp jour 2024 aux conditions telles que discutées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

105-04-2024

12.2. Formations des animatrices - camp de jour 2024

ATTENDU que les animatrices du camp de jour 2024 doivent être formées adéquatement;

ATTENDU que deux formations sont obligatoires, dont Remus-Méninges et RCR et DEA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Vincent Legault

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise les deux formations pour les animatrices au camp de jour 2024 au montant approximatif de 300 \$ plus taxes;

QUE les frais de déplacements et de repas soient remboursés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

106-04-2024

12.3. Atelier Antistress - Yoga

ATTENDU que madame Marie-Claude Rousseau a donné 2 cours de yoga antistress dans la salle de la mairie;

ATTENDU qu'il y eu 21 inscriptions;

ATTENDU que la Municipalité s'est occupée des inscriptions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Potvin

APPUYÉ DE : Monsieur Michaël Tousignant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le paiement de 273 \$ pour les 2 cours de yoga antistress pour les 2 groupes à Marie-Claude Rousseau;

QUE la dépense soit prise à même le poste budgétaire no 02 701 93 447 (Activités loisirs).

Province de Québec
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 27 et se termine à 19 h 29.

107-04-2024

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Monsieur Yvon Potvin

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 19 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M. Eric Dupont, maire

**Mme Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière**